

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2021/4**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>28</b>

L'an deux mil vingt et un le mercredi 31 mars à 16 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaiient Présents (18):** Chantal AMBROSI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GUIDICELLI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI

**Pouvoirs (10):** Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GIUDICELLI – Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jean Pierre VALDRIGHI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Angèle NERI donne pouvoir à Chantal AMBROSI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI

**Absents (9):** Christiane ALBERTINI – Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – José OLIVA – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte VITTORI

Date de la convocation  
**25/03/2021**

Date d'affichage

Objet de la Délibération  
**Redevances 2021**

Monsieur Alain MAZZONI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président propose au conseil communautaire de définir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020. Il préconise l'évolution suivante des tarifs pour 2021, le tarif de l'eau reste inchangé à 1,00 € le m3 ainsi que 2.10 € le m3 pour la redevance assainissement

- Le tarif de l'eau est maintenu à 1.00 € HT le m3, hors redevances Agence de l'Eau pour 2021 auquel s'ajoute une part fixe d'entretien-branchement hors taxes annuelle de :

Calibre du compteur	Part fixe Eau
compteur 15 mm	30.00 €
compteur 20 mm	40.00 €
compteur 25 mm	50.00 €
compteur 30 mm	100.00 €
compteur 40 mm	156.00 €
compteur 60 mm	210.00 €
compteur 80 mm	250.00 €
compteur 100 mm	500.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210331-2021-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

En plus des redevances facturées pour alimenter les recettes de ses budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la communauté de communes de Marana Golo prélève auprès des usagers, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée des redevances. Ces redevances sont les suivantes :

1. la redevance «pollution domestique » d'un montant de 0,28 €/m3, pour 2021 au lieu de 0.27 € tarif 2020,
2. la redevance pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées d'un montant de 0,15 €/m3, montant équivalent au tarif 2020,
3. la redevance de prélèvement sur la ressource en eau se répartit de la façon suivante sur le territoire :

Désignation de l'ouvrage	Taux
Commune de Bigorno (Seriani)	0.09320 €
Commune de Biguglia (village Licciola)	0.04660 €
Commune de Biguglia plaine (Suariccia 1-2-3)	0.06831 €
Commune de Biguglia (Guadone)	0.03000 €
Commune de Campitello	0.09320 €
Commune de Lento (4 sources)	0.09320 €
Commune de Lucciana (Pompage Golo)	0.06831 €
Commune de Monte (Erbajo)	0.09320 €
Commune de Monte (Piove)	0.09320 €
Commune d'Olmo	0.09320 €
Commune de Scolca (Pruno)	0.09320 €
Commune de Vignale (Madribole)	0.09320 €

Enfin, le taux de TVA applicable à la facture d'eau potable est à 2,1 % pour 2020

Ainsi, le prix global de l'eau en 2021 augmente de 0.1% pour les abonnés redevables de l'assainissement collectif (base facture INSEE 120 m3).

Le tarif 2021 est de 3.91 € TTC par m3 proposé (base facture 120 m3)

Par ailleurs les frais d'accès au service et de contrôles des installations sont maintenus comme suit pour 2021 :

Frais de dossier et d'inscription	50 €
Participation aux frais de réouverture du branchement	30 €
Contrôle des installations d'assainissement dans le cadre d'une vente	100 €

Le conseil communautaire ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- De maintenir le tarif de redevance d'eau potable à 1.00 € H.T. le m3 pour la consommation à partir du 01 janvier 2020. A ce prix s'ajoute les redevances de l'Agence de l'eau
- De maintenir le tarif de la redevance assainissement collectif à 2.10 € le m3 hors taxes
- De fixer à 0.28 €/m3 HT le prix de la redevance pollution domestique
- De maintenir à 0.15 €/m3 HT le prix de la redevance modernisation des réseaux
- De maintenir la prime fixe annuelle d'accès au service de l'eau à hauteur de

Calibre du compteur	Part fixe Eau
compteur 15 mm	30.00 €
compteur 20 mm	40.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20210331-2021-4-DE  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021  
Date : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



compteur 25 mm	50.00 €
compteur 30 mm	100.00 €
compteur 40 mm	156.00 €
compteur 60 mm	210.00 €
compteur 80 mm	250.00 €
compteur 100 mm	500.00 €

- De maintenir les frais d'accès au service et de contrôle des installations comme suit :

Frais de dossier et d'inscription	50 €
Participation aux frais de réouverture du branchement	30 €
Contrôle des installations d'assainissement dans le cadre d'une vente	100 €

- D'appliquer ces tarifs à l'ensemble de ses abonnés

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**  
 2008 Boulevard de l'aéroport  
 20290 LUCCIANA  
**Tél. 04 95 58 40 40**  
 email : [contact@maranagolo.org](mailto:contact@maranagolo.org)  
 SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210331-2021-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

